canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

GRAND CONSEIL

MAI 2019 RC-112

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Labouchère et consorts - Avancée de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ?

1. PREAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le mardi 19 février 2019 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Maurice Neyroud (président et rapporteur), de Mmes les députées Taraneh Aminian, Céline Baux, Joséphine Byrne Garelli, Carine Carvalho, Carole Schelker, et de MM. les députés Stéphane Balet, Jean-François Chapuisat, Fabien Deillon, Maurice Gay, Philippe Jobin, Didier Lohri, Daniel Meienberger, Etienne Räss, Alexandre Rydlo.

Mme la conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), a également participé à la séance, accompagnée de Mme Gabriela Chaves, secrétaire générale adjointe au DIRH, M. Jérémie Leuthold, secrétaire général adjoint au DFJC, Mme Andreane Jordan Meier, cheffe du SPEI au DEIS, M. Raphaël Conz, adjoint du Chef de l'unité Entreprises au SPEI-DEIS et M. Patrick Amaru, chef de la DSI.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La conseillère d'Etat présente la Stratégie numérique du Conseil d'État.

Introduction

La problématique, transversale, touche l'ensemble des services de l'État et des éléments de nos vies sociales, économiques et sociales. Ainsi, le Conseil d'État a élaboré une stratégie générale matricielle que chaque service déclinera en concevant ses propres projets. La délégation du Conseil d'État aux questions numériques est composée de M. Philippe Leuba (économie, innovation), Mme Cesla Amarelle (formation initiale et continue) et Mme Nuria Gorrite (informatique, données, transversalité).

Le postulat de Mme Labouchère, déposé en août 2016, a servi d'aiguillon à la stratégie générale numérique, dont l'idée avait déjà germé au sein du Conseil d'État. La réponse de ce dernier se fonde donc sur la Stratégie numérique du Conseil d'État.

Éléments de contexte

La transition numérique modifie en profondeur l'ordre social et économique. Le virtuel abolit les frontières spatiales et temporelles et transforme les rapports au temps et à l'espace. Biens, services, informations, formations, espaces de travail sont accessibles partout, en tout temps.

Et les domaines privés et publics s'imbriquent. De plus, la production et la diffusion massive de données personnelles exposent les individus, les collectivités et la société à des risques inédits.

De nouveaux modes de consommation apparaissent avec l'économie dite du partage. On tend à acheter ou à louer un service (musique, films, voitures, …) plutôt qu'un bien. Le monde du travail se déterritorialise et de nouveaux codes et contrats de travail affaiblissent une partie des collaboratrices et collaborateurs : phénomènes des *slashers* (qui exercent plusieurs métiers), fragilisation des protections sociales, disparition de métiers. En même temps, les besoins en compétences spécifiques offrent de nouvelles opportunités professionnelles.

De nouveaux acteurs, souvent des multinationales, occupent une position dominante ou de quasi-monopole en achetant des entreprises innovantes et en développant leurs activités à l'intérieur de vides juridiques. Ils exploitent des données, dont certaines sont produites par l'État, à des fins commerciales, voire politiques, et peuvent ainsi influencer les comportements. Finalement, une criminalité propre à Internet et aux systèmes informatiques menace les utilisateurs. Les besoins en infrastructures matérielles (réseaux, antennes, centres de stockage de données) croissent, avec des incidences environnementales, climatiques et sanitaires.

Ainsi, des forces tant centrifuges (aspects positifs du changement, diffusion de nouvelles opportunités, améliorations,…) que centripètes (menaces, risques, repli sur soi,..) s'exercent au sein de la société. Le retour au local, parfois par l'économie de plateforme qui diffuse savoirs et pratiques traditionnelles, et l'émergence de micro-économies en sont l'illustration. Le besoin de sécurité et de protection contre l'utilisation des données personnelles s'exprime. A l'EPFL, le *Center for Digital Trust* travaille à renforcer la confiance numérique par l'expertise et la technologie.

Rôle de l'État et stratégie

L'État doit accompagner la transformation sociale et économique, continuer à endosser ses rôles de soutien, protection et régulation. Il doit promouvoir et encourager l'innovation, veiller à ne pas créer de nouvelles exclusions, prêter attention aux tendances au repli identitaire, apaiser les peurs, réfléchir à la façon de se protéger contre la cybercriminalité et limiter les conséquences environnementales.

L'État adapte ses moyens d'action à ce nouvel environnement, raison pour laquelle il a défini une stratégie numérique, centrée sur la question de la souveraineté de l'État. En effet, la technologie ne doit pas abolir le rôle souverain de l'État. Par exemple, l'identité numérique, en raison des données personnelles qu'elle contient, exige un degré élevé de sécurité. Or, le projet de loi sur la *swiss ID* mis en consultation par la Confédération prévoit de transférer la compétence de délivrer l'identité électronique à des entreprises privées (UBS, Crédit Suisse, Helvetia, La Poste …) sans les restrictions d'usage des données personnelles. Dans le canton de Vaud, c'est l'État qui délivrera la carte d'identité électronique.

Dans sa Stratégie numérique, l'État articule ses actions autour de cinq points :

1. La **donnée** ; il s'agit de réfléchir à une politique de la donnée : qui la produit, la stocke et la protège, et à quel degré ? avec qui la partage-t-on, comment la conserve-t-on et quelles sont les restrictions d'usage ?
2. Les **infrastructures ;** il convient de développer les infrastructures nécessaires (données, mobilité, énergie, communication) en tenant compte de leurs impacts et des risques qu'elles induisent (environnemental, cybersécurité, santé). L'enjeu est de rester à la pointe de l'innovation tout en étant garant de la sécurité.
3. L'**accompagnement des personnes** ; face aux risques d'exclusion, il s'agit de doter les personnes d'outils par la formation initiale et continue, de veiller au respect de notre ordre institutionnel et de ses règles en matière de fiscalité, d'assurances sociales, de s'assurer que les entreprises participent à l'effort commun en payant des impôts.

   Finalement, l'État instaure la cyberadministration tout en gardant un guichet réel pour rendre ses prestations accessibles à l'ensemble de la population.
4. L'**accompagnement des entreprises ;** il s'agit de maintenir la diversité du tissu économique, une des forces du canton, et de réfléchir à de nouvelles formes de soutien à l'innovation.

5. La **gouvernance** ; l'État doit se doter de principes cohérents pour son action publique. Avec la prolifération d'entreprises, d'instituts de formation, de personnes et de collectivités actives dans le numérique, l'Etat doit se positionner dans tous les secteurs et coordonner ses actions. Le dialogue entre cantons pour accéder à une vision commune est indispensable : en 2019, le Conseil d'État constitue avec les autres cantons romands une Conférence intercantonale romande de directeurs cantonaux du numérique.

Premier bilan dans le courant du premier semestre 2021

En raison de l'évolution constante du numérique, le Conseil d'État a conçu sa stratégie pour trois années. Il a donc prévu, en 2021, d'effectuer l'évaluation des axes et des actions liées aux cinq points cités pour déterminer leurs effets et leur pertinence et si elles nécessitent d'être renforcées ou abandonnées. La possibilité de mettre en place d'autres mesures de soutien et de protection sera également examinée.

3. POSITION DU POSTULANT

La postulante se déclare très satisfaite du rapport et du tableau de la situation que vient de brosser la conseillère d'État. Elle apprécie l'aspect ouvert de la Stratégie numérique et le fait qu'elle sera l'objet de bilans réguliers. Elle revient sur le rôle de l'État qui doit accompagner les personnes dans ces changements.

De son côté, le président de la commission suggère que la présentation soit donnée à l'ensemble du Grand Conseil, la problématique ne concernant pas uniquement la CTSI.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député salue la Stratégie numérique et se déclare satisfait du rythme de travail de l'État dans le domaine, en particulier dans la formation à l'informatique et au numérique. La qualité des données est indispensable pour assurer les processus. Or, cet aspect est peu abordé dans le document. Il convient aussi de s'interroger sur l'accès aux données dont l'Etat dispose : jusqu'à quel point l'Etat souhaite-t-il les mettre à disposition ?

Concernant les données, la conseillère d'Etat se réfère à la page 12 du document, paragraphe « Recenser les typologies de données numériques traitées par l'État », où figurent les aspects liés à la qualité des données et à leur mise à disposition.

Le commissaire regrette que des objectifs mesurables ne soient pas définis. Par exemple, le délai prévu pour que les enseignants soient formés à l'enseignement numérique. Sur ce point, la conseillère d'Etat répond que les objectifs chiffrés seront définis par chaque département dans leur politique sectorielle. Elle estime qu'ils n'ont pas leur place dans une stratégie générale.

Un député insiste sur le fait qu'il faut éviter la fracture sociale entre générations et entre personnes peu formées et bien formées, et assurer l'accès à tous aux prestations de l'État.

5. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission thématique des systèmes d'information (CTSI) recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Chardonne, le 22 mai 2019

Le rapporteur :
(Signé) Maurice Neyroud